

Tarifs crèche Les Ticoquins

Composition des revenus

L'ensemble des revenus du groupe familial est pris en considération pour l'évaluation du prix de la pension. Il s'agit de revenus provenant d'une activité lucrative dépendante ou indépendante.

Les revenus se composent notamment et de manière non exhaustive des éléments suivants :

- Les derniers bordereaux d'impôts émis par les autorités fiscales.
- Les attestations de salaires et autres revenus du parent et de son conjoint, partenaire enregistré ou concubin, faisant ménage commun avec l'enfant, permettant de déterminer l'écolage mensuel.
- Tout document propre à permettre de déterminer avec précision le revenu du ménage dans lequel l'enfant vit.

Calculer de votre mensualité

1. Déterminer votre revenu annuel déterminant de votre groupe familial selon la composition des revenus ci-dessus
2. Aller à la ligne du revenu déterminant sur la grille annexe concernée
3. Sélectionner le nombre de jour en demi-journée selon la fréquentation de votre enfant au sein de la structure

Annexe 1 : grille de tarif pour le parent qui habite en commune membre

Revenus annuels net du groupe familial	Nombre de 1/2 journée		
	1 jour	2 ou 3	4 ou 5
moins de 50'001.-	125	231	308
de 50'001.- à 70'000.-	137	256	342
de 70'001.- à 90'000.-	150	284	378
de 90'001.- à 110'000.-	163	311	414
de 110'001.- à 130'000.-	176	338	451
Plus de 130'000 frs	189	365	487

Annexe 2 : grille de tarif pour le parent qui habite hors-commune

Revenus annuels net du groupe familial	Nombre de 1/2 journée		
	1 jour	2 ou 3	4 ou 5
moins de 50'001.-	150	277	370
de 50'001.- à 70'000.-	164	307	410
de 70'001.- à 90'000.-	180	340	454
de 90'001.- à 110'000.-	196	373	497
de 110'001.- à 130'000.-	211	406	541
Plus de 130'000 frs	227	438	585